

Saleux infos

Bulletin N° 05 - mai 2018

Le grand prix cycliste d'Amiens Métropole

Le club cycliste de Salouël organise le **grand prix d'Amiens Métropole**, une manifestation cyclosportive UFOLEP qui se déroulera le dimanche 10 juin 2018 sur un circuit de 9 kilomètres (Saleux – Vers sur Selle – Bacouel – Saleux) avec un départ et une arrivée à Saleux, rue de la Basse Selle (barreau Sapsa Bedding).

Trois épreuves sont prévues :

La 3^{ème} catégorie – départ à 10 heures 30.

La 2^{ème} catégorie – départ à 12 heures 30.

La 1^{ère} catégorie – départ à 14 heures 45.

Les coureurs circuleront sur des voies routières ouvertes à la circulation. L'organisateur mettra en place des signaleurs à chaque carrefour importants et selon la nouvelle réglementation des manifestations sportives, les signaleurs donneront la priorité de passage aux coureurs. Cette nouvelle règle devra être respectée par les autres usagers qui risquent une amende de 5^{ème} catégorie en cas d'infraction.

Urbanisme – Permanence de l'instructeur des autorisations de construire

Monsieur BOQUELET, instructeur des autorisations de construire d'Amiens Métropole, tiendra une permanence le 6 juin 2018 de 14 heures 30 à 16 heures 30 en mairie. Il pourra vous renseigner ou/et vous conseiller si vous avez un projet immobilier et que vous rencontrez des difficultés

La salle Denis Tréboutte sera indisponible

Du 16 juillet au 5 août 2018, la salle Denis Tréboutte sera indisponible. En effet, pendant cette période, une entreprise interviendra pour une rénovation complète de la toiture.

La benne à déchets verts est destinée à recevoir des déchets verts sans emballage..... et rien d'autres

De nombreux rappels ont été faits pour vous demander de ne jeter que des déchets verts dans la benne qui est installée dans la cour des services techniques. Malgré cela, certains **"administrés"** continuent à jeter des sacs complets de déchets verts dans la benne, voire des sacs d'ordures ménagères. Ce comportement est déplorable.

Le vendredi 4 mai, dans le milieu de la journée, 7 sacs de couleur verte ont été jetés dans la benne. Bien entendu, cela a été fait en douce, lorsqu'il n'y avait personne et surtout pas d'employés communaux. **Vite fait mais pas bien fait, prouvant le peu d'intelligence et de savoir vivre en collectivité de l'intéressé(e)....** Autrement dit, cette incivilité est l'œuvre d'une personne peu respectable.

Le samedi 5 mai, dans une nouvelle benne, plusieurs sacs ont été jetés. C'est facile, le samedi il n'y a personne et il est possible de se débarrasser de ses déchets sans faire l'effort de vider les emballages.

Faudra-t-il en arriver à ne plus permettre l'accès à la benne le samedi ? Pire, faudra-t-il supprimer la présence des bennes dans les communes et demander aux administrés de se rendre dans les déchetteries ?

Je me doute que ceux qui agissent ainsi se disent, voire disent tout haut, "je paie des impôts". C'est certainement la vérité mais en agissant ainsi, et si tout le monde s'y met, nous paierons encore plus d'impôts et vivrons dans des conditions déplorables.

Attention, nous « naviguons » dans un domaine sensible, celui « de l'écologie », « l'environnement », « la pollution ». Si nous ne nous disciplinons pas, nous paierons très cher nos erreurs, nos incivilités mais pas uniquement sur le plan financier.



Les prêts de tables ou de chaises

Il nous est régulièrement demandé de prêter des tables et/ou des chaises aux particuliers. C'est ce que nous faisons avec plaisir lorsque cela est possible. En effet, à certaines époques de l'année et notamment à l'occasion de la fête des voisins, les demandes sont parfois nombreuses et il nous est difficile, voire impossible, d'y répondre favorablement car notre stock de tables et de chaises est peu important. Il faut savoir que nous ne prenons pas dans les salles pour répondre aux demandes car il est impossible de les dégarnir. Il convient également de signaler que nous ne prêtons pas ou nous ne louons pas la vaisselle.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Où en sommes-nous concernant la révision générale du Plan Local de l'Urbanisme ?

Après le diagnostic réalisé par le bureau d'études que nous avons missionné « Diversités » à Boves, nous sommes dans la deuxième phase qui est l'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable. Lorsqu'il sera achevé et que le conseil municipal l'aura approuvé, nous ne manquerons pas de le porter à votre connaissance lors d'une réunion publique comme prévu initialement. Cela ne se fera pas au moins avant l'automne. En effet un important travail reste encore à faire et le dossier n'est pas encore présentable.

Nous vous rappelons que la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été programmée sur près de deux ans.

Jusqu'à présent, nous vous avons tenus informés très brièvement sur l'état d'avancement de ce dossier car nous n'avions pas beaucoup d'éléments à communiquer mais rassurez-vous tout sera fait pour que vous puissiez accéder au dossier le moment venu et pour obtenir les réponses à vos questions.

Et puis indépendamment de la réunion publique vous aurez aussi la possibilité de rencontrer les élus pour vous informer sur des points précis vous concernant. Enfin l'enquête publique sera programmée et vous pourrez vous exprimer sur le sujet si nécessaire.

Comme vous pouvez le constater, il y a encore beaucoup à faire et plusieurs mois à attendre avant l'adoption définitive du Plan Local d'Urbanisme par les élus après l'enquête publique.

N'oublions pas que ce travail est fait sous le contrôle permanent de personnes associées et sous l'autorité de la DDTM. Autrement dit, nous ne faisons pas n'importe quoi et n'importe comment.

Ce dont il est question, c'est la révision générale du Plan Local de l'Urbanisme de notre commune et bien sûr nous englobons la friche industrielle Sapsa Bedding. Ce n'est pas uniquement une étude pour l'aménagement de ce site. Il ne faut pas confondre.

J'apporte cette précision tout simplement parce que certains administrés « **Très bien informés** », des « **je sais tout, de source sûre** » divulguent de fausses nouvelles, des rumeurs sur l'aménagement « imminent » de Sapsa Bedding qui n'ont aucun fondement. Ce sont des mensonges qui sont divulgués. En effet, les lotisseurs sont tenus d'attendre la fin et l'adoption du Plan Local de l'Urbanisme avant de présenter un projet d'aménagement en tenant compte de la réglementation qui aura été établie et approuvée mais qui n'existe pas encore. Par conséquent, soyez rassurés et n'écoutez pas ces rumeurs. Au pire, si un point particulier vous chagrine, n'hésitez à venir voir le maire ou l'un des membres de la commission de révision du P.L.U., vous aurez, peut-être, une réponse dans l'immédiat et certainement plus tard si tous les éléments ne sont pas réunis pour répondre immédiatement.

Cérémonie au monument aux morts : Appel du 18 juin

Vous êtes invités à la cérémonie qui se déroulera le dimanche 18 juin 2018 à 11 heures au monument aux morts pour commémorer « l'Appel du 18 juin ».

Faites-vous du bien ; faites du sport !

Le samedi 2 juin c'est la journée nationale du vélo. A cette occasion la section locale de l'**Union des Randonneurs Picards (URP)** organisera des balades familiales (entre 15 et 25 kms) mais encore, avec l'appui de l'**Union Sportive Cycliste de Saleux**, des sorties plus longues (environ 80 kms) pour les amateurs. En complément de cette journée dévolue au sport loisir, une randonnée pédestre (environ 10 kms) ainsi qu'une balade familiale (5kms) seront proposées par l'**Association Chès Vadrouilleus d'Saleux**. Le parc municipal ainsi que la cour du Centre Multiactivité Jean Catelas serviront de point de ralliement (départs – arrivées) pour chaque parcours. La manifestation débutera vers 14 heures et durera jusque 18 heures. Les inscriptions (gratuites) se feront sur place. Les consignes pour le bon déroulement seront données avant le départ. Néanmoins sachez déjà qu'il faut venir avec un vélo en bon état et porter des équipements de sécurité (casque par exemple). En ce qui concerne les sorties vélos ; pour les marcheurs, prévoir des vêtements adaptés et déterminés en fonctions du temps.

Samedi 2 juin après-midi, c'est vélo ou rando

Fête de la musique le samedi 23 juin

L'école de musique **Préludetto** de Saleux sera maître d'œuvre pour la fête de la musique 2018, le samedi 23 juin. A partir de 19 heures différents concerts se succéderont dans la cour de l'espace multiactivité Jean Catelas (ancienne école en face de l'église). Vous pourrez écouter la *classe d'orchestre*, *l'harmonie*, le groupe « les *Prosits* » (musique des fêtes bavaroises), « *Picardement-vôtre* » (chansons picardes). Un repas sera proposé par *Préludetto* (l'école de musique) et une buvette sera ouverte :

- **charcuterie, riz, fromage, flan** pour les adultes (15€) ou **charcuterie, chips, éclair au chocolat** pour les enfants (8€)
Vous pouvez déjà réserver en contactant Rolande Beaugeoist au **03 22 89 41 00**

On entre dans l'été, alors sortez

Fête locale les samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 juin 2018

Plusieurs attractions foraines seront installées comme d'habitude place Numa Buignet.

Le dimanche 10 à 17 heures, concert par l'Harmonie municipale de Saleux sur la place de la République (devant la mairie)

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Les inscriptions pour la restauration scolaire, et l'accueil loisirs (halte-garderie) - Année scolaire 2018/2019

I - La cantine scolaire

(L'inscription est obligatoire pour l'année scolaire 2018/2019)

Le service de restauration scolaire reprendra le **LUNDI 3 SEPTEMBRE**, jour de la rentrée scolaire.

La commande pour ce repas de la rentrée devra être faite par les parents lors de l'inscription. Il est impératif de respecter cette règle car il est impossible de nourrir plus d'enfants qu'il n'y a de repas livrés.

Le ticket sera collecté le jour de la rentrée en même temps que celui pour le **MARDI 4 septembre**.

Les permanences pour les inscriptions auront lieu à la mairie.

En juin	En juillet (de 16 h à 19 h)	En août (de 14 à 17 h)
Les mardi 26 et jeudi 28 de 16h à 19h Le mercredi 27 de 11h30 à 15h30	Les lundi 2, mardi 3 et jeudi 5	Les mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24, lundi 27 et mardi 28

Pour l'organisation, nous vous demandons de bien vouloir respecter scrupuleusement ces dates

**N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER JOUR POUR VENIR INSCRIRE VOTRE ENFANT, CELA VOUS EVITERA
D'ATTENDRE ET DE PERDRE DU TEMPS**

Vente des tickets repas:

*Des permanences pour la vente des tickets seront tenues les lundi 27 et jeudi 30 août de 16 à 19 heures au lieu habituel,
la cantine scolaire de l'école maternelle (derrière la mairie)*

Ensuite, les permanences reprendront normalement chaque lundi de 16h30 à 18h00 et chaque jeudi de 16 heures 30 à 17 heures 30 à la cantine scolaire de l'école maternelle

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2018/2019

Tous les trois ans, nous sommes tenus de passer un marché public pour retenir une entreprise chargée de nous fournir les repas. Cette consultation est en cours et nous aurons la réponse au début du mois de juin. En fonction du choix qui sera fait et des prix qui seront proposés, le Conseil municipal décidera des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2018/19. Ils seront immédiatement portés à votre connaissance par l'affichage en mairie, sur le site Internet de la commune, sur le prochain bulletin municipal de juin et par la distribution aux élèves d'une feuille d'informations.

La dernière vente des tickets de cantine est fixée au jeudi 28 juin 2018. Les parents qui seront en retard de paiements devront régulariser pour cette date dernier délai. Il convient également de signaler qu'il est inutile d'acheter de nombreux tickets puisque ceux-ci vont changer et ne seront plus valables pour l'an prochain.

II – Tarifs de l'accueil loisirs pour l'année 2018 - 2019

La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme exige l'application du quotient familial pour l'accueil de loisirs dans un but d'accessibilité à tous. Cette application conditionne la contribution financière de la Caisse d'Allocations Familiales au profit de la commune.

Pour calculer le quotient familial, vous voudrez bien présenter :

- le livret de famille.
- Les documents relatifs à toutes vos ressources (y compris les allocations familiales, pension alimentaire).
- Les fiches de salaires des 3 derniers mois pour chacun et la dernière fiche d'imposition sur le revenu.

Mais le classement en catégorie B (tarif maximum) peut dispenser de présenter ses ressources.

Pour calculer le quotient familial, additionner les ressources mensuelles y compris les prestations familiales et diviser par le nombre de personnes au foyer.

L'inscription est obligatoire même si l'enfant ne déjeune que très rarement ou ne fréquente que quelques fois dans l'année l'accueil loisirs périscolaire (halte-garderie).

Les tarifs sont les mêmes que l'an passé. Ils n'ont pas évolué depuis plus de SEPT ans.

Catégories	Quotients familiaux	Tarifs matin	Tarifs soir avec goûter
A	De 0 à 533 €	0,75 €	1,40 €
B	De 534 € et plus	0,80 €	1,50 €

Règles de fonctionnement de la cantine scolaire

- Pour fréquenter la cantine scolaire, les enfants doivent, auparavant, avoir été inscrits (voir ci-dessus).
- Les tickets sont à acheter lors des permanences.
- **L'inscription pour fréquenter la cantine se fait chaque jour pour le lendemain matin ou le surlendemain, à savoir :**

Le lundi pour le mardi,)

Le mardi pour le jeudi,) Bien entendu, il faut adapter cette inscription en fonction des jours fériés.

Le jeudi pour le vendredi,)

Le vendredi pour le lundi)

Pendant l'année scolaire, pour toutes les petites vacances, le ticket est remis le dernier jour de classe pour le repas de la rentrée.

Pour le 1^{er} jour de classe, le 3 septembre, vous indiquerez si votre enfant prendra son repas ce jour-là lors de son inscription en mairie mais le ticket sera remis le lundi 3 septembre, en même temps que le ticket du lendemain matin, le mardi 4.

Ce système ne semble pas convenir à quelques parents, c'est pourquoi nous leur rappelons que nous sommes tenus de commander les repas la veille avant 11 heures (ou l'avant-veille) car il s'agit d'une liaison froide et les repas sont livrés très tôt le matin (entre 00 heure et 07 heures) la cuisine centrale étant éloignée de plusieurs kilomètres.

- Le ticket est remis chaque jour et il est interdit de remettre les tickets pour la semaine.
- **Les enfants de la maternelle ne savent pas s'inscrire. Par conséquent, nous demandons aux parents de prendre le temps de cocher la case correspondante et de déposer le ticket.**
- *La fréquentation de la cantine doit être régulière, au moins deux fois par semaine, et non pas de temps en temps ou uniquement lorsqu'il y a le repas amélioré de Noël ou le repas surprise du mois. En effet, bizarrement ces jours-là, le nombre d'enfants est bien plus important. C'est pourquoi, les enfants qui n'auront pas mangé à la cantine au moins deux fois par semaine, ne seront pas acceptés pour le repas de Noël*

Le remboursement des tickets

- Le ticket sera remboursé en cas d'événement exceptionnel (tempête de neige, accident, grève des enseignants ou/et du personnel communal).
- L'absence d'un enseignant ne justifie pas le remboursement du ticket. En effet, la direction assure l'accueil des enfants qui sont repartis dans d'autres classes et ils peuvent prendre leur repas. Par contre, si les parents font le choix de ne pas laisser l'enfant à l'école alors qu'il peut être accueilli dans une autre classe, le ticket n'est pas rendu. C'est une situation qui se présente plusieurs fois chaque année.
- **L'absence pour raison de santé ne sera plus remboursé car nous nous sommes rendus compte que la perte pour la cantine scolaire est énorme sur une année (remboursement du ticket + l'affranchissement du courrier) et que bizarrement le nombre d'absences a augmenté considérablement avec des certificats médicaux remis en mairie plusieurs jour après, voire plusieurs semaines. Ne pas prendre cette mesure entraînerait l'obligation d'augmenter considérablement le prix du repas pour maintenir un équilibre dans les comptes de la cantine.**

Nous ne refusons pas d'enfants à la cantine mais il faut bien comprendre que la commande des repas est faite la veille (avant 11 heures) et dès l'instant où il y a un ou plusieurs enfants qui viennent manger sans être inscrits, cela entraîne des complications. Il n'y a pas de repas pour eux ou alors ce sont les employés qui ne mangent pas pour laisser leurs repas disponibles.

Nous pouvons comprendre qu'il arrive parfois que des parents oublient d'acheter les tickets et régularisent ensuite. Par contre, il est difficile d'admettre que nous soyons obligés de réclamer à certains parents des tickets pour régulariser une situation. De la même façon, les impayés son malvenus car finalement la commune paie tous les repas au fournisseur et l'éventuel déficit est pris en charge par tous les autres parents.

C'est pourquoi, depuis l'an passé, nous adressons des courriers aux négligents ou aux mauvais payeurs. Ils ne sont pas appréciés par les destinataires mais nous, non plus, nous n'apprécions pas d'avoir à réclamer pour des repas consommés depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Il est demandé instamment aux parents de bien vouloir respecter les règles mentionnées dans l'intérêt général. Leur coopération pour le bon fonctionnement de la cantine et leur compréhension sont nécessaires. D'avance nous les remercions de l'attention qu'ils porteront à notre demande.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser en mairie ou téléphoner au 03.22.33.27.27. ou adresser un courriel à l'adresse « mairie@saleux.fr »

Ne pas jeter sur la voie publique	Le 22 mai 2018	Le maire
-----------------------------------	----------------	----------

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.